AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D101DSTE-DE Reçu le 30/09/2025 Publié le 30/09/2025

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des Délibérations

Conseil Communautaire, Séance du : 25 septembre 2025 L'an Deux Mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 19 septembre 2025 s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs:

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUÉE Yann, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CHARBONNIER Simon, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GARGOWITSCH Sophie, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LESTIEU Daniel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s):

Mesdames, Messieurs: ALBASI Maxime, GUÉRIN Gilbert, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques

Monsieur LE CORRE José procuration à Monsieur ALLEMAND Pierre

Monsieur LE MANACH Jean-Louis procuration à Monsieur CAMINADE Didier

Madame TALET Marie-Lou procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis

Monsieur GRASSET Éric procuration à Madame LAFON Nadine

Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane

Madame TORO Viviane procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François

Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc

Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier

Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur AMBROISE Philippe

Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à CONGÉ Marie-Yvonne

Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie

Conseillers en exercice : 50

Secrétaire de Séance : Présents (titulaires et suppléants) : 30

GARGOWITSCH Sophie Pouvoir(s): 13
Votants: 43

N°2025D101DSTE : MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FACTURATION DE LA REDEVANCE DECHETS

Monsieur Jean François SEGALA, vice-président, rappelle à l'assemblée la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 puis la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 qui prévoient notamment l'obligation du tri à la source des biodéchets d'ici le 31 décembre 2023 ;

AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D101DSTE-DE Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

Il rappelle les délibérations n°2020E-139-STE et n°2022-73-STE relatives à la mise en place de la redevance incitative et du tri à la source des biodéchets sur le territoire de Fumel Vallée du Lot ;

Il rappelle la délibération n°2024E-104-DSTE relative au règlement de facturation de la Redevance déchets ;

Il rappelle que re règlement de facturation peut être mis à jour afin de tenir compte du contexte règlementaire ou des nouvelles modalités de facturation prévues par le SPPGD.

Compte tenu des nouvelles dispositions de facturation pouvant être mis en place dans le cadre de la redevance déchets, il est proposé d'intégrer les modifications suivantes au règlement de facturation :

- Remplacement de la facturation au bimestre par une mensualisation sur 10 mois (de février à novembre) avec prélèvement automatique,
- Décompte d'un passage en déchetterie pour chaque rendez-vous encombrant-ferraille réalisé.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- 1°) Décide d'approuver le règlement de facturation de la Redevance Déchets ;
- 2°) Décide la mise en place au 1er janvier 2026 ;
- 3°) Autorise Monsieur le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier :
- 4°) Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 25 septembre 2025

La Secrétaire de séance,



Le Président,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 30 septembre 2025

Reçu en Préfecture le : 30 septembre 2025

Publié ou Notifié le : 30 septembre 2025